

Les finances de la compagnie en 1948

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **29 (1949)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES FINANCES DE LA COMPAGNIE EN 1948

RAPPORT DU TRÉSORIER

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de notre compagnie au 31 décembre 1948, ainsi que le bilan arrêté à la même date.

C'est la troisième fois que notre Conseil a été obligé de prier ses adhérents de nous aider à équilibrer notre budget. Les augmentations de salaires rendues nécessaires par la hausse de l'indice général du coût de la vie nous ont contraints à vous demander ce nouvel effort. Avant de le faire, nous avons comprimé nos dépenses dans toute la mesure compatible avec la bonne marche de notre compagnie.

L'équilibre des salaires et des prix semble maintenant être en voie de réalisation ; nous espérons qu'une période de stabilité s'en suivra.

Les dépenses ont accompagné l'augmentation générale des prix et se sont établies à . 35.240.367 fr.
contre 19.666.388 l'an passé, tandis que nos recettes se sont élevées à 30.779.037 »
contre 19.333.205 pour l'exercice 1947 ; il en résulte un excédent de dépenses de 4.461.330 »
que nous avons amorti par prélèvements sur les comptes de provisions, les comptes d'attente et les réserves.

Les provisions et réserves sont épuisées à ce jour et nous ne disposons plus, pour l'avenir, que des cotisations pour faire face à nos dépenses. Dans ces conditions, nous aurons besoin de tout le soutien de nos adhérents pour mener notre tâche à bonne fin.

Le trésorier.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1948

Actif	1948	1947	Passif	1948	1947
<i>Trésorerie :</i>					
Paris	5.978.390		Créditeurs	1.085.202	1.285.496
Lyon	334.239		Cotisations anticipées	8.696.600	394.150
Marseille	860.731		Comptes d'ordre et d'attente	1.256.888	
Lille	308.605				
Besançon	655.056		Provision pour installations et dépenses en cours		1.155.400
Bordeaux	180.111		Comptes d'attente et réserve de plus-value	—	2.248.942
Débiteurs	8.317.132 786.384	3.407.219 363.234	Actif de la Compagnie au 1-1-48 : 390.563 + prélèvement s. prov. et res. 4.419.147		
Comptes d'attente	1.096.364	485.520			
Loyer d'avance	64.080	45.780	Déficit 1948	4.809.710 4.461.330	390.563
Economat.	1.123.110	1.172.798		348.380	
14.11.1949	11.387.070	5.474.551		11.387.070	5.474.551

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Donnant suite au mandat de commissaires aux comptes que vous nous avez confié, nous avons procédé à la vérification des comptes de votre compagnie pour l'exercice 1948.

Nous nous sommes assurés que le bilan au 31 décembre 1948, qui vous est présenté, ressort bien des livres régulièrement tenus de votre compagnie et résume exactement les écritures de l'exercice. Aucune modification n'a été apportée à sa présentation et les différents éléments qui le composent ont été évalués sur les mêmes bases que précédemment.

Le déficit accusé par le bilan provient de l'augmentation des frais de tous ordres, dont la progression, au cours de l'exercice, n'a pas été compensée par une augmentation correspondante des recettes.

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 1948 tels qu'ils vous sont présentés.

Les commissaires aux comptes.

Paris, le 25 juin 1949.